

**Evolution de la structure fiscale et de la croissance  
économique au Maroc**

**Evolution of the tax structure and economic growth  
in Morocco**

**Khariss Sara\***

---

\*Khariss Sara : Doctorante à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales -Souissi- , Université  
Med V- Rabat

## **RESUME :**

La croissance économique est le principal objectif de la politique économique dans les différents pays, pour atteindre cette objectif, les pouvoirs publics utilisent les différents instruments de la politique économique. Mais certaines mesures peuvent avoir des effets négatifs sur la croissance économique, c'est le cas de la fiscalité. En effet trop d'impôt tue l'impôt, et tue la croissance économique en agissant négativement sur le comportement socio- économique des ménages et des entreprises (consommation, investissement, production, emploi, etc...).

Au Maroc, la politique fiscale a connu plusieurs réformes à la recherche d'un système adapté et performant. Le système fiscal actuel est fondé sur trois principaux impôts (TVA,IS et IR). Les recettes de ces derniers représentent plus de 85% de la totalité des recettes fiscales au Maroc. Le problème c'est que les deux impôts directs restent fortement concentrés sur un nombre très limité de contribuables. L'évolution de la TVA entraine la dégradation des pouvoirs d'achat des consommateurs. L'objectif de cet article , c'est de démontrer que l'évolution de ces impôts avait un impact négatif sur la croissance économique au Maroc.

## **ABSTRACT :**

Economic growth is the main objective of economic policy in the various countries, and to achieve this goal, public authorities use the various instruments of economic policy. But some measures can have negative effects on economic growth, as in the case of taxation. Indeed, too much tax kills tax, and kills economic growth by adversely affecting the socio-economic behavior of households and businesses (consumption, investment, production, employment, etc.).

In Morocco, tax policy has undergone a number of reforms in the quest for an appropriate, high-performance system. The current tax system is based on three main taxes (VAT, corporate income tax and personal income tax).

Revenues from these taxes account for over 85% of total tax revenues in Morocco. The problem is that the two direct taxes remain highly concentrated on a very limited number of taxpayers. The evolution of VAT is leading to deterioration in consumer purchasing power. The aim of this article is to demonstrate that the evolution of these taxes has had a negative impact on economic growth in Morocco.

## INTRODUCTION

Avec l'évolution des besoins socioéconomiques et l'augmentation continue des dépenses publiques, dans une conjoncture nationale et internationale compliquée, marquée par la succession des crises et par la dégradation des équilibres socioéconomiques, des équilibres des finances publiques et ceux de la balance commerciale, la politique fiscale marocaine a connu plusieurs réformes notamment, depuis 1984. En effet, les différents déséquilibres macroéconomiques et la recherche d'un système fiscal adapté à ces situations, étaient à l'origine de la succession des réformes fiscales au Maroc depuis l'indépendance.

### **I. Succession des réformes de la politique fiscale marocaine à la recherche d'un système adapté.**

L'évolution de la politique fiscale au Maroc, peut être répartie en quatre grandes phases marquées par plusieurs mesures d'ajustement et de réformes. Celles-ci peuvent être regroupées comme suit :

#### **1. Période de la mise en place de la politique fiscale marocaine (1957 - 1983)**

Le Maroc a entamé, juste après son indépendance, la mise en place progressive de la politique fiscale. Les principales mesures prises peuvent être résumées ainsi :

- La définition de l'assiette fiscale de base et la détermination des moyens techniques et juridiques de recouvrement,
- La réforme des principaux impôts existants,
- L'introduction de nouveaux impôts : droits de douane, puis les impôts sur les bénéfices professionnels, les impôts sur les traitements et les salaires, l'impôt agricole, la taxe sur les produits et services, l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers, l'impôt sur les revenus fonciers, etc.

#### **2. Période du PAS allant de 1984 à 1990**

Cette période était marquée par de grands déséquilibres socio économiques. Mais, Elle peut être considérée comme fondamentale dans l'évolution historique des finances publiques et de la politique fiscale marocaine avec la promulgation, en 1984, de la loi cadre relative à une réforme globale de la fiscalité au Maroc. Le principal objectif visé était d'avoir une politique fiscale

qui maximise les recettes fiscales tout en respectant les quatre principes fondamentaux de l'impôt, à savoir :

- La neutralité devant l'impôt quel que soient les statuts juridiques des agents économiques, leurs activités et leurs revenus.
- L'élargissement de l'assiette fiscale par la généralisation des prélèvements à tous les agents économiques.
- La baisse de la pression fiscale pour encourager les investissements et soutenir la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat de la population.
- La simplification de la réglementation fiscale tant que possible, tout en essayant son harmonisation avec la réglementation fiscale ; avec les principaux pays partenaires notamment, ceux de l'Union Européenne.

Les principales mesures qui ont résulté de la loi cadre fiscale de 1984 peuvent être synthétisées dans la mise en place des trois impôts fondamentaux suivants :

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 1985. Le principal impôt indirect qui a remplacé la taxe sur les produits et services.
- L'impôt sur les sociétés (IS) en 1987 qui a remplacé l'impôt sur les bénéfices professionnels.
- L'impôt général sur les revenus (IGR) en 1990, qui est devenu après, l'impôt sur les revenus (IR).

### **3. Période 1991 - 2009 : sortie du PAS et tentatives de relance socio économique**

Les premières années de cette phase ont été marquées par la sortie du Maroc du PAS, qui a duré de 1983 à 1990, après de grands efforts et sacrifices socio économiques. Le bilan social de ce PAS était très négatif (augmentation du chômage, augmentation de la pauvreté et dégradation du pouvoir d'achat...). Par contre, les autres déséquilibres macroéconomiques notamment, ceux des finances publiques ont été fortement réduits (déficit budgétaire, taux d'endettement...).

Pour relancer l'économie nationale par l'encouragement du secteur privé (libéralisation, Investissements, épargne, consommation) et l'ouverture de l'économie sur le reste du monde, au niveau fiscal, plusieurs mesures ont été prises durant cette période dont on peut citer :

- I. La suite du processus de la simplification et de la modernisation du système fiscal marocain.
- II. L'élargissement de l'assiette fiscale et la révision progressive de la base

imposable, des taux et des tranches des trois principaux impôts suivants : impôt sur les revenus, impôt sur les sociétés et la TVA.

III. La mise en place d'un régime douanier favorisant les échanges extérieurs avec la baisse des droits de douane (dans le cadre des accords de l'OMC et les différentes zones de libre-échange).

IV. La mise en place de nouveau code général des impôts.

V. La promulgation de la loi numéro 47-06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales. Celle-ci a été réformée en 2008.

VI. Baisse des taux de l'IS et des taux de l'IR en 2009.

Cette période a connu aussi l'organisation des premières assises nationales sur la fiscalité, en novembre 1999, qui avaient comme objectifs l'élargissement de la concertation autour des principaux points suivants :

- L'équité fiscale,
- La neutralité,
- L'efficacité,
- La modernisation de l'administration fiscale et du système de contrôle et de recouvrement.

Pour les organisateurs, ces premières assises étaient l'occasion de faire un diagnostic commun et concerté sur la politique fiscale marocaine ce qui a permis aux autorités d'arrêter une feuille de route pour la modernisation du système fiscal marocain.

Suite aux différents ajustements et réformes, la politique fiscale marocaine actuelle est basée sur :

- Le code général des impôts (2001).
- Le livre des procédures fiscales (2005).
- Le livre des procédures de l'assiette fiscale (2006).
- La loi n°47-06 relative à la fiscalité locale.

#### **4. Période allant de 2010-2019 : Période des grands chantiers d'infrastructures de base.**

Les principales mesures fiscales introduites au cours de cette période sont les suivantes :

- La hausse des taux de la TVA de certains produits 2010.

- La fiscalisation partielle et progressive des revenus des grandes exploitations agricoles depuis 2014.
  - L'introduction des tranches d'imposition proportionnellement au résultat fiscaux ou mis à l'IS en 2016, mesure entrée en vigueur en 2018.
- Cette période a connu également l'organisation des deuxièmes assises fiscales en 2013 et celles des troisièmes assises en 2019.

## II. L'analyse du système fiscale marocain actuel

L'analyse de l'évolution du système fiscal marocain nous a permis de constater que sa construction est passée par différentes phases, marquée chacune par plusieurs réformes menées généralement sous des pressions budgétaires et politiques. « Les réformes menées ont très souvent allégé la pression fiscale sur les hauts revenus et les grandes entreprises quitte à accentuer les injustices fiscales. Ainsi, les objectifs de l'élargissement d'assiette, d'harmonisation du système ou encore de justice sociale ont été relégués au second plan » (OXFAM, p.11)<sup>1</sup>.

Après plusieurs réformes, principalement menées depuis le début des années 1980, le système fiscal marocain en vigueur est structuré autour de 69 impôts et taxes répartis comme suit<sup>2</sup> (liste non exhaustive) :

- a. Le cadre général des impôts: six impôts.
- b. La législation douanière: deux impôts et taxes.
- c. La loi de fiscalité locale: trente impôts et taxes.
- d. La parafiscalité: trente et un impôts et taxes (non exhaustive).

La majorité de ces impôts et taxes sont déclaratifs (possibilité d'évasion et de fraude fiscale) à l'exception de l'IR sur les revenus salariaux qui est retenu à la source.

L'évaluation de l'impact socioéconomique et de l'efficacité de toutes ces réformes et du système fiscal en vigueur dépend des objectifs qu'il se propose de réaliser. Pour les pouvoirs publics, l'efficacité de ce système est, généralement appréciée par sa capacité à effectuer le maximum des prélèvements obligatoires pour collecter le maximum de recettes fiscales

<sup>1</sup>OXFAM : Analyse du système fiscal marocain, 2020, p.11.

<sup>2</sup>Rapport CESE 2020.

nécessaires au financement des dépenses publiques et à réduire le déficit budgétaire. Le principal objectif dans ce cas, reste toujours la maîtrise des déséquilibres des finances publiques. Mais pour d'autres, cette efficacité doit être évaluée en termes d'impact socioéconomique. C'est l'objet de notre recherche qui a comme problématique centrale l'évaluation de l'impact de ce système sur la croissance économique au Maroc.

Nous avons vu ci-dessus que le système fiscal marocain en vigueur est structuré autour de 69 impôts et taxes (liste non exhaustive), mais trois impôts et taxes constituent le noyau de ce système. Il s'agit de l'IS, l'IR et la TVA.

## **1. L'impôt sur les sociétés (IS).**

L'IS est un impôt promulgué par la loi 24-86 pour remplacer, depuis le 21-06-1987, l'impôt sur les bénéfices professionnels (IBP). Selon le code général des impôts (CGI) l'IS s'applique à l'ensemble des produits, bénéfices et revenus des sociétés, des établissements publics et les autres personnes morales citées par l'article 2 de la loi régissant les impôts.

### **1.1 Définition de la base imposable de l'IS.**

Les personnes morales, résidentes et non résidentes, soumises à l'IS sont de deux types<sup>3</sup> :

#### **a- Les personnes qui sont soumises à l'IS par obligation :**

- Des sociétés de capitaux ( SA et SCA ).
- Des sociétés à responsabilité limitée (SARL).
- Des sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite simple, lorsque les associés ne sont pas tous des personnes physiques.
- Des établissements publics qui bénéficient de l'autonomie administrative et financière.
- Des établissements publics à but lucratif.

#### **b- Les personnes soumises à l'IS sur option sont:**

- Les sociétés au nom collectif et les sociétés en commandite simple constituées par des personnes physiques.
- Les associations en participation qui ont opté pour l'IS.

---

<sup>3</sup> Code Général des Impôts (CGI).

## 1.2 Les taux de l'IS

L'IS est calculé en appliquant à l'assiette imposable l'un des taux d'imposition prévus par l'article 19 ( loi des finances 2015 )<sup>4</sup>:

### a - Taux normal :

30% : le taux qui s'applique à toutes les entreprises soumises à l'IS sauf les établissements financiers et de crédit.

37% : le taux qui s'applique pour les établissements de crédit et organisme assimilés, BAM, CDG, les sociétés d'assurances et de réassurance.

### b - Taux spécifiques :

8,75% : pour les sociétés qui exercent dans les zones d'exportation et les sociétés de services Casablanca Finance City.

10% : taux appliqué sur option pour les banques offshore, pour les sièges régionaux et internationaux et pour les sociétés réalisant un résultat fiscal inférieur à 300 000Dhs.

D'autres taux spécifiques sont fixés par la CGI. Il s'agit de 17,5% (article 6), de 20%(article14), de 15% (article13) et de 5%(article16).

### c - La cotisation minimale :

La cotisation minimale est un minimum que les contribuables qui sont soumis à l'IS sont tenus de verser même en l'absence de bénéfices et ce sur la base de l'un des taux suivants :

0,5% : c'est le taux normal appliqué à la plupart des sociétés soumises à la cotisation minimale sauf les sociétés autorisées à l'application du taux réduit de la cotisation minimale.

0,25% : taux applicable aux sociétés dont les prix sont réglementés par l'Etat.

6%: le taux applicable aux professions libérales.

La loi des finances de 2018 avait institué le principe de progressivité de l'IS selon le barème suivant :

---

<sup>4</sup>CGI 2015 et la loi des finances 2015

Montant du bénéfice net	Taux de l'IS
Inférieur à 300 000DH	10 %
300 001 DH à 1 000 000 DH	20 %
Supérieur à 1 000 000 DH	31 %

Mais la loi des finances de 2019 a réduit le taux intermédiaire de 20% à 17,5%. Avec un taux spécifique de 8,75% pour les zones franches.

## 2. L'impôt sur les revenus (IR).

"L'IR est un impôt synthétique, progressif et personnalisé. Il est promulgué par le Dahir n°1.89.116 du novembre 1989. Il s'applique aux revenus des personnes physiques et des sociétés de personnes (SNC et SCS) constituées de personnes physiques" (El Jaouad.P.105)<sup>5</sup>.

### 2.1 La base imposable de l'IR

Les revenus soumis à l'IR sont :

- Les revenus professionnels.
- Les revenus des exploitations agricoles.
- Les revenus salariaux et revenus assimilés.
- Les revenus fonciers.
- Les revenus de capitaux mobiliers.

Les personnes soumises à l'IR ont le droit d'effectuer des déductions sur leurs revenus avant impôt. Les déductions sur l'IR sont définies par l'article 9 de la loi 1.89.116 relative à l'IR. Il s'agit principalement :

- Les dons en argent ou en nature.
- Des intérêts des prêts pour l'acquisition ou pour la construction de logement à usage d'habitation principale.
- Des cotisations de retraite.
- Des charges de famille.
- Autres (voir CGI).

### 2.2 Le barème annuel de l'IR.

<sup>5</sup> CM. A. El Jaouad & K. A. El Jaouad, (2018), Précis de fiscalité de l'entreprise marocaine, p.105

Comme pour les autres impôts, dans le cadre des réformes fiscales et dans le cadre des différentes lois de finances, des révisions peuvent être effectuées à la hausse ou à la baisse. C'était le cas aussi de l'impôt sur les revenus. Ces dernières années, le barème annuel a évolué comme suit :

Pour la loi de finances de 2007, le barème annuel était le suivant :

<b>Tranche de revenus</b>	<b>Taux de l'IR</b>
De 0 à 24 000 DH	0 %
De 24 001 à 30 000 DH	15 %
De 30 001 à 45 000 DH	25 %
De 45 001 à 60 000 DH	35 %
De 60 001 à 120 000 DH	40 %
Plus de 120 000 DH	42 %

La loi de finances de 2009 a introduit une révision du barème de l'IR. Les nouvelles tranches et les nouveaux taux étaient les suivants :

<b>Tranche de revenus</b>	<b>Taux de l'IR</b>
De 0 à 28 000 DH	0 %
De 28 001 à 40 000 DH	12 %
De 40 001 à 50 000 DH	24 %
De 50 001 à 60 000 DH	34 %
De 60 001 à 150 000 DH	38 %
Plus de 150 000 DH	40 %

Sous différentes pressions sociales et politiques, la révision de l'IR s'est poursuivie ce qui a donné, dans le cadre de la loi de finances de 2010, le barème annuel suivant :

Tranche de revenus	Taux de l'IR
De 0 à 30 000 DH	0 %
De 30 001 à 50 000 DH	10 %
De 50 001 à 60 000 DH	20 %
De 60 001 à 80 000 DH	30 %
De 80 001 à 180 000 DH	34 %
Plus de 180 000 DH	38 %

Pour les revenus annuels moyens, les taux ont connu une baisse sensible de 4 points, tandis que pour la tranche inférieure et pour la tranche supérieure, la baisse n'était que de 2 points. Mais, entre 2010 et 2019 (date limite de notre recherche), le barème de l'IR n'a connu aucune révision sur une période de dix ans, alors que l'IS a connu plusieurs révisions, la dernière pour notre période d'étude c'était celle de 2018.

### 3. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La TVA est une taxe qui a les caractéristiques d'un impôt indirect. Elle a été instituée par le Dahir du 20/12/1985 pour remplacer la taxe sur les produits et services (TPS). "L'article premier de la loi 30-85 relative à la TVA stipule : il est institué une taxe sur le chiffre d'affaires dite TVA qui s'applique :

- Aux opérations de nature industrielle, commerciale, artisanale ou relevant de l'exercice d'une profession libérale accomplie au Maroc.
- Les opérations d'importations".

La TVA est assimilée à un impôt indirect. Elle se fait par étapes successives suivant l'évolution de transformation et de production des biens et services, mais elle est supportée en définitive par le consommateur final.

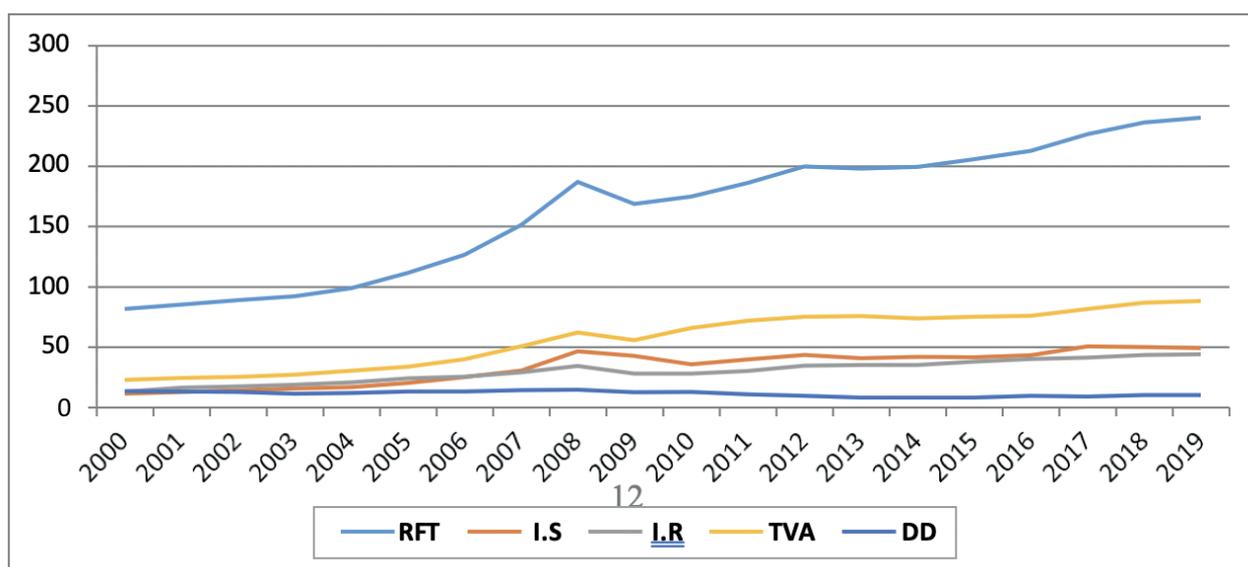
Les taux de la TVA varient en fonction des biens et services taxés. Il y a un taux normal de 20% (loi de finances 2015) qui s'applique à la majorité des produits et services, des taux réduits de 14%, de 10% et de 7% appliqués à certains biens et services de large consommation et qui peuvent être avec ou sans droit à déduction.

**Tableau 1 :** L'évolution des RFT, de l'IS, de l'IR, de la TVA et des DD au Maroc  
2000 - 2019 ( En milliards DH )

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>RFT</b>	80,5	84,2	87,7	91,2	97,6	110,4	125,3	150,1	185,7	167,4	173,6	185	198,5	196,8	198,2	204,6	211,6	225,5	235,1	239
<b>IS</b>	10,1	11,7	12,9	14,5	15,8	19,4	24,2	30	46,3	42,4	35,1	39,4	43,2	40,4	41,5	41,1	43	50,4	49,7	48,9
<b>IR</b>	12	15,3	16,4	17,8	19,7	22,9	24,4	28	33,3	26,7	26,9	29,1	33,4	34,1	34	36,7	39	40,2	42,3	42,9
<b>TVA</b>	21,5	23,3	24	26	29,4	32,6	39,1	49,7	61,3	55,1	65,2	71,3	74,8	75,3	73,4	74,6	75,5	81,3	86,6	87,9
<b>DD</b>	12,8	12,4	12,2	10,7	11,4	12,4	12,3	13,4	13,7	11,8	12,2	10,3	9,0	7,7	7,7	7,7	9,1	8,6	9,7	9,8

Source : L'auteur à partir des données de la DEPF.

**Graphique 1 :** L'évolution des RFT, de l'IS, de l'IR, de la TVA et des DD  
au Maroc 2000-2019 (En milliards DH)



Source : L'auteur à partir des données de la DEPF.

### L'évolution des prélèvements des trois principaux impôts (IS, IR, TVA), et de la croissance économique au Maroc.

Théoriquement, trop d'impôt tue l'économie en agissant négativement sur les différents déterminants de la croissance économique. En cherchant à comprendre les effets négatifs de la politique fiscale sur la croissance économique au Maroc, nous allons essayer de voir quel est parmi les trois principaux impôts (IS, IR ou TVA) celui qui influence le plus négativement la croissance économique. Il faut rappeler qu'en 2019, au Maroc, les recettes fis-

ca les provenant de ces trois impôts représentaient 75% des recettes fiscales avec 37 % pour la TVA, 20 % pour l'IS et 18 % pour l'IR. Les droits de douane ne représentaient que 4% de ces recettes.

**Tableau 2 :** L'évolution annuelle ( en% ) du PIB total, PIB primaire, PIB secondaire, PIB tertiaire des prélèvements de l'IS, l'IR et de la TVA au Maroc ( 2000 - 2019 )

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PIB primaire</b>	20,0	4,4	12,9	0,3	-6,2	25,8	-14,3	21,9	13,7	4,1	5,9	-2,8	15,0	-10,2	15,6	-2,6	8,1	3,0	3,4
<b>PIB secondaire</b>	1,8	3,7	10,3	8,6	2,7	5,1	5,2	20,1	-5,5	11,0	8,4	2,6	4,9	4,3	5,2	1,8	6,0	3,1	1,7
<b>PIB Tertiaire</b>	8,4	4,8	5,5	7,1	8,0	7,4	11,7	6,0	5,0	3,9	7,3	5,6	2,2	3,1	2,9	3,9	4,0	4,6	5,5
<b>PIB Total</b>	7,9	4,4	8,0	6,5	4,4	9,1	5,9	11,8	3,0	5,8	7,4	3,5	4,7	1,5	5,2	2,4	5,2	3,9	4,1
<b>IS</b>	15,8	10,3	12,4	9,0	22,8	24,7	24,0	54,3	-8,4	-17,2	12,3	9,6	-6,5	2,7	-1,0	4,6	17,2	-1,4	-1,6
<b>IR</b>	27,5	7,2	8,5	10,7	16,2	6,6	14,8	18,9	-19,8	0,7	8,2	14,8	2,1	-0,3	7,9	6,3	3,1	5,2	1,4
<b>TVA</b>	8,4	3,0	8,3	13,1	10,9	19,9	27,1	23,3	-10,1	18,3	9,4	4,9	0,7	-2,5	1,6	1,2	7,7	6,5	1,5

**Source :** L'auteur à partir des données de la DEPF et du HCP.

## 1. L'évolution des prélèvements de l'IS et de la croissance économique au Maroc

En termes de recettes, l'IS est la deuxième principale composante du système fiscal marocain. Les recettes provenant de cet impôt ont connu une importante évolution durant les vingt dernières années. Elles sont multipliées par cinq, en passant de 10,1 MMDH en 2000 à 48,9 MMDH en 2019, avec des pics en 2017 (50,4 MMDH) et 49,7 MMDH en 2018.

La part des recettes de l'IS dans les RFT est ainsi passée de 13% en 2000 à 20% en 2019. Mais les recettes provenant de cet impôt sont payées par un nombre très limité d'entreprises. La pression fiscale relative à ce dernier est fortement concentrée sur une assiette fiscale très étroite ( Voir Thèse : L'impact de la Politique fiscale sur la croissance économique : cas du Maroc )

L'absence de l'équité fiscale de l'IS, sa très forte concentration et le rythme de son évolution découragent l'investissement, la production et impactent la croissance économique en agissant négativement sur les coûts de production, sur la compétitivité des entreprises et sur l'investissement.

Entre 2000 et 2019, les recettes provenant de l'IS ont évolué plus vite que le PIB. Elles ont été multipliées par cinq, alors que le PIB, en valeur, a été multiplié par trois (tableau 2). Nous constatons ainsi que durant cette

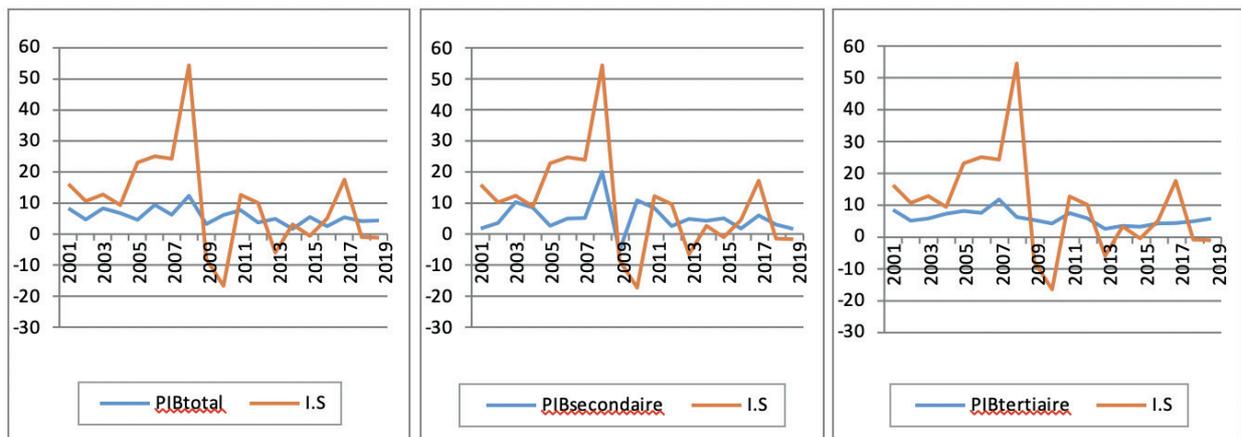
période, l'évolution de l'IS dépasse largement celle de la croissance économique et l'impact négativement. Durant cette période, le taux moyen de l'évolution des prélèvements de l'IS était de 9,66 % par an, alors que celui de la croissance économique était de 5,5% par an. De ce fait, la pression de l'IS a fortement augmentée (tableau 3).

**Tableau 3 :** L'évolution des prélèvements de l'IS et du PIB au Maroc entre 2000 et 2019 ( en MMDH )

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Activités primaires</b>	49,0	58,8	61,4	69,4	69,6	65,3	82,1	70,3	85,7	97,5	101,6	107,6	104,5	120,2	107,9	124,8	121,6	131,4	135,4	140,0
<b>Activités secondaires</b>	111,3	113,3	117,4	129,6	140,7	144,5	151,9	159,7	191,9	181,4	201,3	218,2	223,9	235,0	245,1	257,8	262,3	278,1	286,8	291,8
<b>Activités tertiaires</b>	208,7	226,2	237,0	250,0	267,7	289,1	310,4	346,6	367,3	385,5	400,4	429,5	453,4	463,2	477,7	491,4	510,7	531,4	555,8	586,2
<b>PIB total</b>	369,3	398,5	416,1	449,2	478,2	499,2	544,6	576,8	645,2	664,7	703,6	755,6	782,1	818,8	831,1	874,4	895,0	941,3	978,4	1018,5
<b>I.S</b>	10,1	11,7	12,9	14,5	15,8	19,4	24,2	30	46,3	42,4	35,1	39,4	43,2	40,4	41,5	41,1	43	50,4	49,7	48,9

Source : l'auteur à partir des données de La DEPF et du HCP.

**Graphique 2 :** L'évolution annuelle en % des prélèvements de l'IS, PIB total, PIB secondaire et du PIB tertiaire au Maroc ( 2001 - 2019 )



Source : l'auteur à partir des données de la DEPF et du HCP.

Puisque cette période était impactée par la grande crise financière de 2008 (graphique 2), nous l'avons divisée en deux sous-périodes. La première, celle d'avant la crise, allant de 2000 à 2008, caractérisée par une conjoncture favorable. Le taux moyen de l'évolution des prélèvements de l'IS était de 21,66 % par an, alors que celui de la croissance économique était de 7,25% par an, avec 7,18 % par an pour le secteur secondaire et 7,36% par an pour le secteur tertiaire ( durant cette période le secteur primaire était exonéré ).

La deuxième période, était celle d'après la crise, allant de 2011-2019. Elle était marquée par une conjoncture défavorable. Par conséquent, le taux moyen de l'évolution de l'IS a baissé à 3,98% par an. Celui de la croissance économique a baissé à un taux moyen de 4,21% par an (graphique 2).

Durant la période allant de 2000 à 2019 l'évolution des recettes de l'IS et de la croissance économique varient d'une année à l'autre. Mais on remarque surtout que l'évolution de l'IS ne peut pas être considérée comme la seule variable explicative de l'évolution du taux de la croissance économique. Dans notre recherche, généralement, les deux varient dans le même sens. Ce résultat est contradictoire avec notre hypothèse de base selon laquelle les deux varient dans le sens inverse. Dans la suite de notre travail, nous allons voir comment les trois secteurs économiques sont évolués avec l'évolution de l'IR.

## 1.2 L'impact de l'IR sur l'évolution de la croissance économique au Maroc.

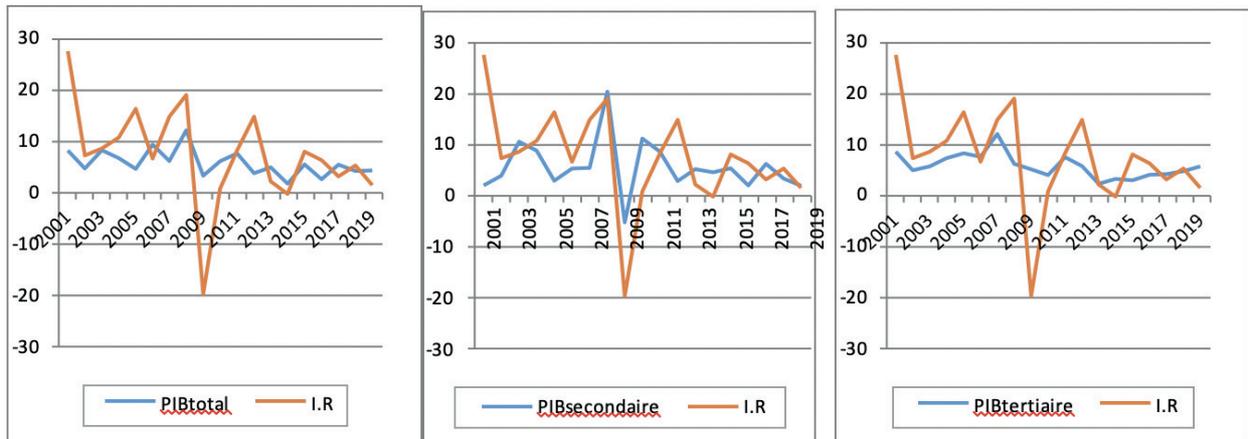
L'IR est la deuxième importante composante des ID et la troisième principale composante du système fiscal marocain. Les recettes de cet impôt ont été plus que triplées en passant de 12 MMDH en 2000 à 42,9 MMDH en 2019 (tableau 1). Durant cette période, la part de l'IR dans les recettes fiscales totales est passée de 15 % à 18 % (tableau 2). En l'absence de l'équité fiscale, les recettes de l'IR proviennent également d'un nombre très limité de contribuables. En effet, 75 % de ces recettes sont payées par seulement 47 % des salariés. Cette forte concentration de l'IR, l'absence d'un système progressif réel et le taux marginal élevé impactent négativement la croissance économique en agissant sur le coût de travail et sur le revenu disponible des consommateurs. Le taux moyen de l'évolution des prélèvements de l'IR entre 2001 et 2019 était de 7,36 % par an (tableau 3), alors que celui de la croissance économique était de 5,5% par an.

**Tableau 4 :** L'évolution annuelle des recettes de l'IR et du PIB au Maroc entre 2001 et 2019 (en%)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PIB primaire</b>	20,0	4,4	12,9	0,3	-6,2	25,8	-14,3	21,9	13,7	4,1	5,9	-2,8	15,0	-10,2	15,6	-2,6	8,1	3,0	3,4
<b>PIB secondaire</b>	1,8	3,7	10,3	8,6	2,7	5,1	5,2	20,1	-5,5	11,0	8,4	2,6	4,9	4,3	5,2	1,8	6,0	3,1	1,7
<b>PIB Tertiaire</b>	8,4	4,8	5,5	7,1	8,0	7,4	11,7	6,0	5,0	3,9	7,3	5,6	2,2	3,1	2,9	3,9	4,0	4,6	5,5
<b>PIB Total</b>	7,9	4,4	8,0	6,5	4,4	9,1	5,9	11,8	3,0	5,8	7,4	3,5	4,7	1,5	5,2	2,4	5,2	3,9	4,1
<b>IR</b>	27,5	7,2	8,5	10,7	16,2	6,6	14,8	18,9	-19,8	0,7	8,2	14,8	2,1	-0,3	7,9	6,3	3,1	5,2	1,4

Source : l'auteur à partir des données de La DEPF et du HCP.

**Graphique 3 :** L'évolution annuelle des recettes de l'IR, du PIB total, PIB secondaire et du PIB tertiaire au Maroc entre 2001 et 2019 (en %)



**Source :** L'auteur à partir des données de la DEPF et du HCP.

La période 2000 - 2019 a été marquée par la grande crise de 2008. Nous l'avons réparti en deux sous-périodes pour voir comment l'évolution de l'IR a impacté la croissance économique. La première sous-période, allant de 2001 à 2008, c'était une période caractérisée par une conjoncture favorable. L'IR a évolué avec un taux moyen de 13,8% par an, mais la croissance a évolué avec un taux moyen de 7,25% par an.

La deuxième sous-période après la crise allant de 2011 à 2019 est caractérisée par les effets négatifs de la crise, le taux moyen de l'évolution de l'IR était de 5,4% par an, taux supérieur à celui de l'évolution de la croissance économique qui était de 4,21% par an. On constate que durant cette période d'après la crise, le taux moyen du prélèvement de l'IR était supérieur non seulement au taux de croissance économique, mais aussi au taux moyen de l'évolution de prélèvement de l'IS, et de la TVA. Cette évolution a impacté négativement la croissance économique en agissant négativement sur la création de l'emploi et le pouvoir d'achat des consommateurs.

## 1.2 L'impact de la TVA sur l'évolution de la croissance économique au Maroc.

La TVA est la première composante des recettes fiscales marocaines. La stratégie fiscale des pouvoirs publics marocains s'oriente de plus en plus vers les impôts indirects notamment la TVA. Sur cette base, les recettes de celle-ci ont augmenté de 21,5 MMDH en 2000 à 87,9 MMDH en 2019. Elles ont été ainsi multipliées par 4 (tableau 1). Leur part dans les recettes fiscales totales est passée de 27 % en 2000 à 37 % en 2019 (voir thèse : L'impact de la Politique fiscale sur la croissance économique : cas du Maroc). Comme pour

l'IS et l'IR, la TVA est fortement concentrée sur les classes démunies et sur les classes moyennes.

La TVA est une composante essentielle des coûts de production et des prix de tous les biens et services. Son augmentation entraîne l'augmentation de ces derniers, ce qui agit négativement sur la demande, notamment sur la demande interne, principal facteur déterminant de la croissance économique au Maroc ( tableau5 ).

Entre 2000 et 2019, le taux moyen de l'évolution de des recettes de la TVA était de 8,06 % par an avec des pics largement supérieurs comme c'était le cas par exemple de 27,1 % en 2007, de 23,3% en 2008 et 19,9% en 2006.

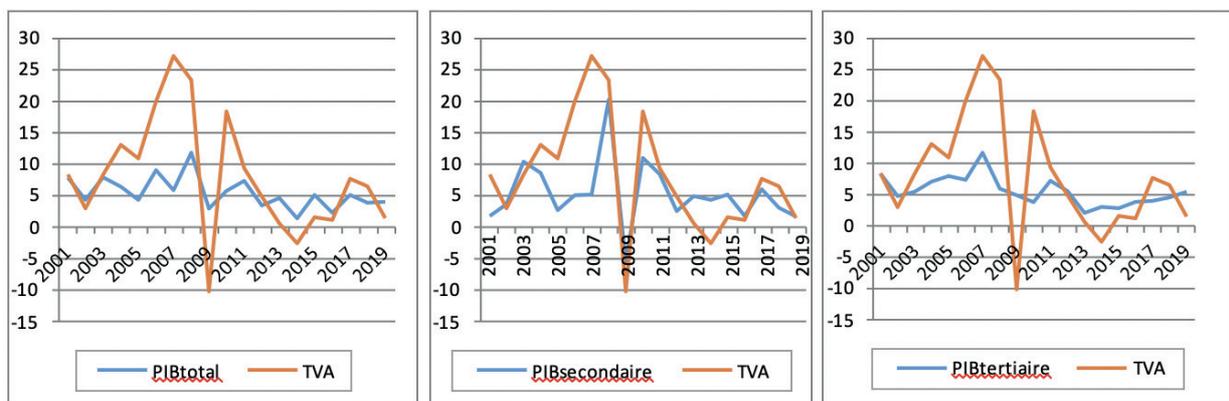
Par allègement à cette importante évolution de la TVA, le taux de croissance de l'économie nationale a baissé de 7,9 % en 2001 à seulement 4,1 % en 2019. Le taux de croissance du PIB hors primaire est passé de 6,1% en 2001 à 4,2 % en 2019.

**Tableau 5 :** L'évolution annuelle de la TVA et du PIB au Maroc 2001 - 2019 ( en% )

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PIB primaire</b>	20,0	4,4	12,9	0,3	-6,2	25,8	-14,3	21,9	13,7	4,1	5,9	-2,8	15,0	-10,2	15,6	-2,6	8,1	3,0	3,4
<b>PIB secondaire</b>	1,8	3,7	10,3	8,6	2,7	5,1	5,2	20,1	-5,5	11,0	8,4	2,6	4,9	4,3	5,2	1,8	6,0	3,1	1,7
<b>PIB Tertiaire</b>	8,4	4,8	5,5	7,1	8,0	7,4	11,7	6,0	5,0	3,9	7,3	5,6	2,2	3,1	2,9	3,9	4,0	4,6	5,5
<b>PIB Total</b>	7,9	4,4	8,0	6,5	4,4	9,1	5,9	11,8	3,0	5,8	7,4	3,5	4,7	1,5	5,2	2,4	5,2	3,9	4,1
<b>TVA</b>	8,4	3,0	8,3	13,1	10,9	19,9	27,1	23,3	-10,1	18,3	9,4	4,9	0,7	-2,5	1,6	1,2	7,7	6,5	1,5

**Source :** l'auteur à partir des données de La DEPF et du HCP.

**Graphique 2 :** L'évolution annuelle en % des prélèvements de l'IS, PIB total, PIB secondaire et du PIB tertiaire au Maroc ( 2001 - 2019 )



**Source :** l'auteur à partir des données de la DEPF et du HCP.

Pour une analyse approfondie de l'évolution de la TVA et de la croissance économique au Maroc, la période allant de 2000 à 2019 peut être répartie en deux sous-périodes. La première allant de 2000 à 2008 considérée comme une période économique stable et normale caractérisée par une conjoncture nationale et internationale favorable. Durant cette période, le taux moyen de l'évolution de la TVA était de 14,25 % par an, alors que le taux moyen de croissance de l'économie était de 7,25 % par an. On constate que la TVA a évolué plus vite que la croissance économique. Cette évolution rapide de cet impôt impacte négativement les facteurs déterminants de la croissance économique et par conséquent, la croissance économique.

La deuxième période était une période de la crise 2008 caractérisée par une conjoncture défavorable et fortement instable ce qui a entraîné la chute de la croissance économique. Mais après 2011, le taux moyen de l'évolution des recettes de la TVA a chuté à 3,44 % par an. Cette baisse a aidé la croissance économique à reprendre avec un taux moyen de 4,30 % par an, taux supérieur à celui de la TVA. On remarque, donc comment les impôts peuvent impacter la croissance économique.

### **Conclusion :**

Au Maroc, durant les 20 dernières années, la crise économique était fortement volatile et faible, par rapport aux besoins socioéconomiques et par rapport aux objectifs fixés par les pouvoirs publics. La demande intérieure était le principal déterminant de cette croissance. La consommation finale des ménages était la principale composante de cette demande.

En plus de la conjoncture difficile et compliquée, la croissance économique était impactée négativement par les composantes de la politique économique conjoncturelle notamment la politique fiscale.

En effet, malgré plusieurs réformes la multiplicité des impôts et taxes (plus de 60), même si la TVA, l'IS et l'IR constituent les principaux impôts, l'absence de la neutralité et de l'équité fiscales, avec la concentration de la pression sur un nombre limité des agents économiques, impactent négativement les comportements des investisseurs et des consommateurs et par conséquent la croissance économique.